

AISMT

## URGENCE EN ENTREPRISE ET MATÉRIEL MÉDICAL ARMOIRE À PHARMACIE



Armoire à pharmacie Art R 4224-14 et 15 et 16 du Code du Travail <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA0000018532207&cidTexte=LEGITEXT000006072050>

### ➔ FORMATION SST

#### (Sauveteur Secouriste du Travail)

Obligatoire si travaux dangereux ou si chantiers de plus de 15 jours et de plus de 20 personnes, comportant des travaux dangereux. **Il est recommandé de former des SST dans chaque entreprise, même de moins de 10 salariés.**

### ➔ L'ARMOIRE À PHARMACIE

Une pharmacie d'entreprise ou trousse de secours ne doit pas comporter de médicaments afin d'éviter toute erreur d'administration ou des accidents allergiques éventuels, surtout s'il n'y a pas de médecin dans l'entreprise.

Doit se trouver dans chaque entreprise, quelque soit le nombre de salariés et l'activité de l'établissement.

Doit être accessible à tous et faire l'objet d'une signalisation.

La clé doit être facilement accessible, une personne en permanence doit pouvoir ouvrir l'armoire si nécessaire. Afficher la liste des personnes détenant la clé sur l'armoire, le nom des SST.

Afficher les protocoles en cas d'urgence, les N° utiles : SAMU, médecin généraliste, pompiers, centre anti-poisons, hôpital ...

### PROPOSITION DE COMPOSITION

#### (à adapter selon l'activité de l'entreprise)

- Savon : bien rincer la plaie.
- Brosse à ongles (pour lavage des mains avant soins).
- Gants d'examen médical, non stériles, de plusieurs tailles.
- Pansements autoadhésifs de différentes tailles.
- Rouleaux de sparadrap.
- Compresses stériles en sachets individuels (5 cm / 5 cm et 10 cm / 10 cm).
- 1 coussin Hémostatique.
- Bandes type velpeau (pour bandage).
- Micropore (sparadrap déchirable).
- Antiseptiques externes en dosage individuel si possible ou en petit conditionnement de type Amukine, Dakin Cooper stabilisé. Il est efficace si la plaie est bien nettoyée.
- Sérum physiologique en dosette / dacryoserum ou rince-oeil.
- Paire de ciseaux à bouts arrondis / paire de ciseaux à vêtements.
- Pince à écharde.
- 1 couverture de survie.
- 1 ou 2 sacs en plastique propres (type congélation).

*L'approvisionnement se fait régulièrement avec vérification des dates de péremption (2 fois / an). Un responsable doit être désigné.*



aismt

association interprofessionnelle de santé  
et de médecine du travail